

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 04 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 04 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 15 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala à Carmaux sous la présidence de Didier SOMEN.

Objet : Appel à cotisation des membres pour l'année 2021
Référence : D 2021.4

Délégués en exercice : 23 Suppléants: 14
Délégués présents : 20 Suppléants présents : 2
Voix délibératives : 21

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Christian BORDOLL, Bernard BOUVIER, Jean-Marc CINTAS, Jean-Claude CLERGUE, Thierry DOUZAL, Françoise EMERIAUD, Jean-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Christian PUECH, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX,

Titulaires qui ont suivi la réunion en Visioconférence : Sabine BOUDOU-OURLIAC, Bruno BOUSQUET, Jean-Luc CANTALOUBE, Claude CRAYSSAC, Marie-Claude ROBERT, Fatima SELAM, Pascal THIERY

Suppléants présents en Visioconférence avec voix délibérative : Sandrine SANDRAL

Suppléants présents sans voix délibérative : Jean-Michel SIBRA

Titulaires excusés : Sylvian CALS, Patrick CARAYON, Jean-Claude MADAULE,

Suppléants excusés : Christine FARSSAC, Jean-François KOWALIK, Bernard TRESSOLS,

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT,

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Vu les statuts du Pôle Territorial et en particulier l'article 15, qui précise que la participation des membres est calculée et fixée chaque année au prorata de la population totale (base INSEE).

Au vu du budget primitif 2021, il convient de définir le montant de la contribution budgétaire des 5 Communautés de Communes, membres du Pôle Territorial, en fonction de la population totale (base INSEE 2018).

Il est proposé de maintenir le niveau de participation à 3,80 € par habitant :

	Population totale INSEE 2018	Participation 3.80 €
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 545	24 871 €
CC Centre Tarn	11 289	42 898 €
CC Cordais et Causse	4 648	17 663 €
CC du Carmausin - Ségala	30 436	115 657 €
CC Val 81	5 658	21 500 €
TOTAL :	58 576	222 589 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Résultat des votes - Pour : 21, Contre : 0, Abstention : 0), décide :

- D'approuver les montants de participation
- D'autoriser le Président à effectuer l'appel à participation des membres
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à cette procédure

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN

